



DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2014

1. Edito

L'Observatoire de la Parentalité en Entreprise élargit son champ d'action et devient l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise

Après cinq ans d'existence, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise a élargi son champ d'intervention en devenant l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise. Sa mission : mobiliser l'ensemble des acteurs de la société en France et en Europe (employeurs, syndicats, pouvoirs publics, associations, médias, citoyens, etc.) autour des enjeux d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Grâce à l'OPE, le terme « parentalité » est entré dans le vocabulaire des entreprises et dans l'agenda des DRH. 500 employeurs publics et privés ont signé la Charte de la Parentalité. Ils représentent plus de 30 000 établissements et 4,5 millions de salariés, soit 15 % de la population active. Bon nombre d'accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou à la qualité de vie au travail comportent un chapitre sur la parentalité.

Il reste pourtant beaucoup à faire pour répondre aux aspirations de l'ensemble des salariés en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est la raison pour laquelle l'OPE a étendu son engagement à l'équilibre des temps de vie au sens large. D'ailleurs, la majorité des actions promues par l'OPE – horaires flexibles, télétravail, conciergeries, sensibilisation des managers, etc. – étaient déjà de longue date bénéfiques à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient parents ou non.

Deux convictions nous guident. La première : un être humain est un écosystème qui trouve son équilibre dans une pluralité de sphères d'épanouissement, qu'elles soient professionnelle, familiale, culturelle, spirituelle, artistique ou sportive. La seconde : il existe un véritable cercle vertueux entre équilibre de vie et performance économique.

Jérôme Ballarin,
Président de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise
(OPE)

2. Présentation de l'Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE)

1^{ère} mission de l'OPE : mobiliser un nombre grandissant d'employeurs

■ Depuis 2008, l'OPE fait entrer le sujet du soutien aux salariés-parents dans l'agenda des entreprises et amène un nombre grandissant d'employeurs à signer la Charte de Parentalité en Entreprise. Pour aller à la rencontre des entreprises, l'OPE organise un Tour de France qui l'a conduit aux quatre coins du pays. Les cérémonies de signature sont organisées dans des lieux emblématiques tels que l'Assemblée nationale, la Mairie de Paris, le Conseil général du Finistère, la Mairie du Puy-en-Velay, le siège social du groupe Casino à Saint-Etienne, les locaux de CCI France...



➡ Aujourd'hui, la Charte de la Parentalité en Entreprise est signée par près de 500 employeurs, représentant plus de 30 000 établissements et 4,6 millions de salariés, soit 15 % de la population active occupée. Les signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise reflètent la diversité des entreprises en France : 50 % des signataires sont des entreprises de plus de 1 000 salariés, 50 % sont des TPE-PME dont la moitié de moins de 30 salariés.



■ En déployant la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie lancée par le Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'OPE poursuit sa mission de mobilisation des employeurs et complète son action en en faveur d'un meilleur équilibre des temps de vie, professionnel et personnel.

➡ Aujourd'hui, 36 entreprises membres du réseau de l'OPE s'engagent et signent la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

2^{ème} mission : faciliter le partage des bonnes pratiques entre employeurs pour les aider à mettre en place des actions concrètes

■ Quatre catégories d'action promues par l'OPE



■ Un site internet pour valoriser les bonnes pratiques des entreprises et accompagner les employeurs



■ Des commissions de travail avec les entreprises pionnières pour collecter leurs bonnes pratiques, expérimenter de nouvelles actions et déployer les savoir-faire à travers des guides pratiques diffusés gratuitement.



■ La création de la Journée de la Famille en Entreprise, chaque premier mercredi du mois de juin depuis 2010, pour mobiliser l'ensemble de la communauté des salariés, parents ou non parents.

3^{ème} mission : suivre l'évolution des attentes des salariés et des pratiques des entreprises

■ **Un Baromètre annuel de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, composé de deux volets : un volet « Salariés » et un volet « Employeurs ».**

Le volet « Salariés » du Baromètre de l'OPE, réalisé par l'Institut Viavoice et avec le soutien de l'UNAF, a permis de vérifier que le sujet de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale était un sujet de préoccupation majeur pour les salariés, de constater que ces derniers considéraient que leurs employeurs ne les aidaient pas suffisamment à mieux articuler leurs temps de vie et de préciser leurs attentes en la matière.

Le volet « Employeurs », réalisé auprès des signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise a quant à lui permis de suivre l'évolution des pratiques des entreprises et de mieux cerner leur perception du sujet.

En 2009 et 2010, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise a réalisé une enquête auprès d'adolescents de 14 à 17 ans sur leurs perceptions du monde du travail.



■ **Pour l'édition 2014, ce Baromètre s'élargit aux thématiques de l'équilibre des temps de vie, en lien avec l'extension de l'engagement de l'OPE à l'articulation des temps de vie pour l'ensemble des salariés.**

Ce nouveau Baromètre explore notamment la satisfaction liée à l'équilibre des temps de vie, l'importance d'équilibrer les temps de vie pour les salariés et pour les employeurs et les attentes exprimées. Il apporte des éclairages nouveaux sur le sentiment de manque de temps, l'utilisation du temps libre ou encore le présentisme.

Cinq axes pour les cinq années à venir

EQUILIBRE DES TEMPS

① Elargir notre périmètre d'action à la question de l'**équilibre des temps de vie** pour l'ensemble des salariés

② Aborder la **parentalité en entreprise à 360°** : jeunes parents, parents d'adolescents, grands-parents actifs, aidants familiaux... tous concernés !

PARENTALITE A 360°

PARTENARIATS

③ Mobiliser l'ensemble des parties prenantes et renforcer **les liens avec les pouvoirs publics**

④ Promouvoir le rôle de l'équilibre des temps de vie dans la **performance économique** et sociale des organisations

PERFORMANCE ECONOMIQUE

INTERNATIONAL

⑤ Déployer nos actions à l'**international** pour accompagner les entreprises françaises dans leur politique de développement du soutien à la parentalité dans le monde.

Contact presse : Valérie Pérès

Tél : 06 .11.73.71.86 – e-mail : valerie.peres@vpconseil.com